



**N°2014.74.CG**

<b>Signée le</b>	<b>22/12/14</b>
<b>Date d'envoi en Préfecture</b>	<b>22/12/14</b>
<b>Identifiant Acte</b>	
033-223300013-20141218-164202-DE-1-1	
<b>Date de Publication au RAAD</b>	<b>23/12/14</b>

**CONSEIL GÉNÉRAL**

**Réunion du 18 décembre 2014**

Sous la Présidence de

**Monsieur Philippe MADRELLE**

**Présents** : M. Jean-Pierre BAILLE, M. Jean-Jacques BENOIT, M. José BLUTEAU, M. Jean-Baptiste BORTHURY, Mme Christine BOST, M. Bernard CASTAGNET, M. Alain CHARRIER, M. Jacques CHAUVET, M. Yves d'AMECOURT, M. Jean-Marie DARMIAN, M. Jean DARREMONT, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Isabelle DEXPERT, M. Philippe DORTHE, M. Bernard DUSSAUT, M. Bernard FATH, M. Jacques FERGEAU, M. Michel FROUIN, M. Christian GAUBERT, M. Hervé GILLE, M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Pascale GOT, Mme Denise GRESLARD NEDELEC, Mme Isabelle HARDY, M. Michel HILAIRE, M. Sébastien HOURNAU, Mme Martine JARDINE, Mme Nathalie JUNIN, Mme Anne-Marie KEISER, Mme Michelle LACOSTE, M. Serge LAMAISON, M. Serge LAPORTE, M. Xavier LORIAUD, M. Pierre LOTHAIRE, M. Philippe MADRELLE, M. Alain MAROIS, M. Guy MARTY, M. Jacques MAUGEIN, Mme Yvette MAUPILE, Mme Edith MONCOUCUT, M. Guy MORENO, M. Christian MUR, M. Vincent NUCHY, M. Jean-Jacques PARIS, M. Philippe PLISSON, Mme Liliane POIVERT, M. Robert PROVAIN, M. Alain RENARD, M. Jacques RESPAUD, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Jean-Pierre SOUBIE, M. Dominique VINCENT, M. Pierre YERLES, M. Francis ZAGHET

**Excusés** : M. Pierre AUGHEY, M. Christophe BIROT, M. Philippe CARREYRE, M. Michel DUCHENE, M. Daniel JAULT, M. Alain LEVEAU, M. Francis MAGENTIES, M. Jean TOUZEAU

**Affaire délibérée** : Politique départementale de la participation citoyenne

CDR : MA 21  
Vice-présidence : Aides aux communes - Développement durable du territoire et citoyenneté - Coordination de la conférence des vice-présidents  
Commission : N°01 - Aides aux communes et Structures de Coopération Intercommunale  
N°chrono : 3

## DEPARTEMENT DE LA GIRONDE CONSEIL GÉNÉRAL

Réunion du 19 décembre 2014

-----

### Politique départementale de la participation citoyenne

-----

Mesdames, Messieurs,

Par son Agenda 21, lancé en 2004, le Conseil général de la Gironde s'inscrit dans le Cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable. La participation citoyenne est constitutive de cette démarche. Elle imprègne désormais nombre de nos politiques. Le bilan fait en 2012-2013 de ces dix années d'expérience en témoigne. Cela a permis la montée en compétences des services (formation, groupe de travail interne) et la réalisation de référentiels de pratiques (cahier d'expériences interne et guide d'outillage). C'est le socle qui permet aujourd'hui à la volonté politique de participation citoyenne de s'incarner dans des expériences vécues et éprouvées.

La participation des citoyens à la vie publique est une demande qui va s'amplifiant. Elle participe aussi d'une démocratie de proximité qui « implique que tous les habitants aient la possibilité de participer à une dynamique commune reliant les différents niveaux de responsabilités publiques et traversant les secteurs de la vie sociale, économique et politique. Ils ont droit à ce que leurs voix, leurs savoirs et leurs impôts soient pris en compte de façon cohérente. » (Appel pour une démocratie de proximité - 2014)

La participation citoyenne est avant tout un outil d'aide à la décision. En effet, quel que soit le système de participation choisi, l'élu reste responsable de la décision. Son rôle consiste dès lors à organiser le débat, écouter, intégrer les avis exprimés et à réaliser une synthèse éclairée sur laquelle il s'appuie pour prendre une décision.

Conjointement, elle favorise aussi la coresponsabilité, facilite la médiation dans une société pluraliste et raffermi la confiance que la société a en elle-même. En créant des espaces de débat ouvert, elle contribue à une politique d'inclusion sociale et au renforcement du pouvoir d'agir des citoyens. Si la décision reste du ressort de l'assemblée départementale, la procédure d'élaboration est aujourd'hui délibérative, horizontale et vecteur d'une plus grande efficacité et efficacité des choix collectivement élaborés.

Le Département de la Gironde, garant des solidarités humaines et territoriales, poursuit son ambition de permettre à tous les girondins sans distinction de trouver leur place et leur pleine légitimité dans le processus de construction des décisions qui les concernent. La participation citoyenne est ainsi affirmée en tant qu'élément constitutif des politiques départementales.

### **I-DETERMINER LE DEGRE DE PARTICIPATION**

Il convient de bien poser en amont du processus de participation le degré de participation adapté. Il y a au moins quatre degrés de participation. Il importe de choisir le plus approprié à la démarche :

- 1- L'information : il ne s'agit pas d'un dispositif participatif en tant que tel. L'information constitue un préalable à tout dispositif participatif.

- 2- La consultation : il s'agit d'entendre un avis sur un sujet donné. Les citoyens au sens large peuvent s'exprimer et la collectivité considère ensuite si elle prend en compte de manière effective ce qui ressort de l'échange.
- 3- La concertation : il s'agit de construire un échange qui puisse ensuite modifier un projet. Dans la concertation, c'est l'échange d'idées et d'arguments qui fonde les allers-retours et la prise en compte des points de vue des participants.
- 4- La co-construction : il s'agit d'élaborer un projet de manière partagée. La définition, le développement et l'aboutissement du projet sont soumis aux discussions et sont évolutifs.

## **II- DES OUTILS AU SERVICE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE**

Il existe plusieurs outils pour accompagner une démarche de participation citoyenne. La cartographie des parties prenantes constitue l'un d'entre eux. Elle est incontournable. Elle permet de dresser un état de l'ensemble des personnes concernées par l'action, le projet ou la politique publique mais aussi les acteurs clés pour accompagner le changement. Cette cartographie est spécifique à chaque projet, chaque territoire (cf tableau en annexe).

Il existe d'autres outils. Notamment pour la mise en œuvre concrète de la participation citoyenne. Le cahier d'expériences des démarches participatives du Conseil général (2012) et le Guide d'outillage de la participation du Labo'M21 fournissent de précieux repères à travers de nombreux exemples.

Un « schéma de gouvernance » est également important pour mener à bien une démarche de participation citoyenne. Il intègre les étapes de participation, précise le degré d'associations des parties prenantes et leurs attentes. Il rappelle, enfin, les modalités et les instances de validation et de restitution.

## **III- DES APPROCHES PARTICIPATIVES ADAPTEES SELON LES THEMES ET LES PUBLICS**

La participation citoyenne peut intervenir selon des modalités différenciées et adaptées sur quatre champs :

- Le « quotidien » : il mobilise des concertations courtes dans le temps et associent un grand nombre de personnes (ex : livre blanc des mobilités, conseils locaux de citoyenneté, réunions de sectorisation des collèges, travaux en matière d'infrastructures et équipements...).
- Les projets structurants de la politique départementale (plans, schémas et politiques publiques) » : ils nécessitent des temps d'appropriation et un travail plus en profondeur (ex : plan départemental de l'habitat, plan départemental des déchets, panel citoyen pour l'évaluation de l'Agenda 21...).
- Les réflexions prospectives: elles reposent sur la volonté de se projeter vers l'avenir et le recours à des formes plus atypiques de participation (ex : 33 Tours, évaluation par les pairs de l'agenda 21).
- Les usages et dispositifs : ils engagent une réflexion partagée sur les pratiques et leur évolution (ex : suivi du dispositif RSA, mise en place des CESU, développement du pouvoir d'agir...)

La mission Agenda 21 de notre collectivité accompagne les projets et politiques s'inscrivant dans cette démarche.

Dans la lignée des préconisations du programme national des Territoires Hautement Citoyens, le Département de la Gironde entend ainsi systématiser le questionnement préalable à l'élaboration des projets et politiques qui précise le degré de participation adapté (consultation, concertation, co-construction), la cartographie des parties prenantes associées et le circuit de décision. L'objectif est ainsi de définir un « schéma de gouvernance » présenté et validé (cf. processus décrit en annexe).

En conséquence, la présente délibération a pour objet d'adopter la politique départementale de participation citoyenne, telle que décrite dans le rapport ci-dessus.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

**DECISION**

Les propositions de Monsieur le Président du Conseil Général sont adoptées.

Fait et délibéré en l'Hôtel du Département à Bordeaux, le 18 décembre 2014.

Le Président du Conseil Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Madrelle', with a horizontal line underneath.

Philippe MADRELLE  
Sénateur de la Gironde  
Conseiller Général du  
Canton de Carbon-Blanc

# ANNEXE

## Processus de participation citoyenne

### 1. Processus Participation citoyenne

